



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

### PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

**ETAIENT PRESENTS:** Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT  
Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Anastasie LEIPP Claire BRINI, Loïc KRIEGER, Martin EYERMANN, Christine GOETZMANN,

**ABSENT excusé :** Daniel OTT, Paulette HAEHNEL, Eddy RAMSPACHER

**ABSENT non excusé :**

**Procuration :** 3

**Date de dépôt de la convocation :** 25 avril 2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 6 février 2023, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance: Olivier GING

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

#### 1. AFFAIRES FINANCIERES

#### **OBJET : Modification des taux des impôts locaux 2023**

Le Conseil municipal, après concertation et après être passé au vote,

**DECIDE** d'établir le taux des taxes locales comme suit :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	11.50 %	11.87 %
Taxe foncier bâti	25.92%	27.00 %
Taxe foncier non bâti	150.30 %	150.30 %



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

### OBJET : Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Monsieur le Maire, Daniel BURRUS informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

**Enjeu attractivité** : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif. Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;

Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

**Enjeu environnement et écologie** : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité écoresponsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;

Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

**Enjeu cohésion sociale** : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.





## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

### OBJET : Attribution de subventions

L'adjoint au Maire, Monsieur Olivier GING, rappelle au membres du conseil municipal la DCM n° 591 /2023 du 6 mars 2023 déterminant les conditions d'attribution des subventions aux associations.

Après avoir examiné la demande de l'association « la Croix Bleue » du 28 mars 2023, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association :

POUR : 13                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

### 2. DIVERS

- Projet de convention d'occupation du domaine public avec le Proxi
- Appel aux volontaires pour accompagner le conseil municipal des jeunes dans le nettoyage de printemps le samedi 27 mai à 9h30
- Bilan de la commande groupée de fleurs (22 commandes)
- Aménagement extérieur de la crèche
- La signalisation installée au niveau de la traversée du village doit être respectée.

La séance est levée à 22h30

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :



Daniel BURRUS

Secrétaire de séance :

Olivier GING